

ENCYCLOPÉDIE
BERBÈRE

Encyclopédie berbère 25 | Iseqqemâren – Juba

Iseqqemâren

L'organisation sociale

H. Claudot-Hawad



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1450>

ISSN : 2262-7197

Éditeur

Peeters Publishers

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2003

Pagination : 3799-3802

ISBN : 2-7449-0424-4

ISSN : 1015-7344

Référence électronique

H. Claudot-Hawad, « Iseqqemâren », in Salem Chaker (dir.), *25 | Iseqqemâren – Juba*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », n° 25), 2003 [En ligne], mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 01 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1450>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

Iseqqemâren

L'organisation sociale

H. Claudot-Hawad

- 1 Les Iseqqemâren, au début du *xx*^e siècle, payaient à l'*amenukal* de l'Ahaggar une redevance annuelle ; cependant ils refusent d'être assimilés aux tributaires (*imyad*) et se considèrent d'un statut supérieur.
- 2 Les Iseqqemâren forment une *tawsit*. Ce terme possède plusieurs significations : il désigne l'articulation de la main ou du pied, la natte, le piège circulaire et le clan (dans son *Dictionnaire touareg-français* [III : 1533], Foucauld donne à ce terme le sens de « paume de la main » ou « plante du pied », « natte *d'afezu* » et aussi « tribu, peuple, race », par extension « espèce, catégorie »), acceptions qui ont en commun l'idée d'articuler ou de relier des éléments, que ce soit dans le registre du corps, de la vannerie ou de la parenté.
- 3 Les membres d'une *tawsit* s'identifient comme les descendants d'un ancêtre éponyme féminin, c'est-à-dire comme un groupe d'utérins dont la généalogie précise a été bien souvent oubliée. Ils constituent autrement dit un matriclan (sans fonction exogamique).
- 4 La *tawsit* se subdivise, selon son importance, en plusieurs segments qui, de la même façon, ramènent leur origine à une ascendance féminine. On les appelle *taqabilt* (mot d'origine arabe) ou *ayref*, quelquefois également *tawsit*, en les opposant dans ce cas à *tawsit ta maqqaret* « la grande *tawsit* ».
- 5 La *tawsit* des Iseqqemâren compte onze *taqabilt* (pl. *tiqabilén*, *teqebâl*), dont deux (les *Kel-Uhet* et les *Kel-Térûrit*) ont été cédées aux *Téǧehé-Mellet*, et deux autres (les *Kel-in-Tûnîn* et les *Ikuṭṭisen*) aux *Taytoq*, lors du partage de la confédération politique (*eṭṭebel*) des *Kel-Ahaggar* dans la deuxième moitié du *xviii*^e siècle, par l'*amenûkal* Sîdi ag Mohammed-Elxir.
- 6 Ce partage politique correspond à la division « parentale » des Iseqqemâren qui, selon la tradition orale, se répartissent en trois branches issues de trois sœurs : d'une part les *Kel-Uhet*, d'autre part les *Kel-Térûrit*, *Ikuṭṭisen* et *Kel-in-Tûnîn*, enfin les sept *taqabilt* restant dans l'*eṭṭebel* *Kel-Ahaggar*.
- 7 Ce dernier groupe se ramifie encore en deux lignées descendant des sœurs *Sukka* et *Adenek* (ou *Ult Adenek* : fille d'Adenek).

- 8 On raconte que *Sukka* a engendré les *Kel-Téfedest*, *Kel-Inyer* et *Kel-Ameġid*; les *Kel-Inyer* citent le nom d'un chef qui aurait été commun aux trois groupes : *Xaj-γabda aq Xajenna*. D'autres informations vont dans ce sens : d'abord le paiement collectif d'une partie de la redevance annuelle (*tiwsé*), ensuite le fait qu'ils aient été liés ensemble par un contrat de protection (*temazlayt*) à un lignage de suzerains, les *Ikerremoyen*, enfin la présence du sentiment de *tamañheq* (sorte de jalousie, pudeur, honte) entre eux, alors qu'elle n'est pas de rigueur envers les autres *taqabilt* d'Iseqqemâren ou les groupes étrangers.
- 9 La deuxième femme, *Adenek* (ou *Ult Adenek* : fille d'Adenek ?) est dite mère des *Kel-Taẓulet*, *Iheyawen-Hâda*, *Kel-Immîdir*, *Iselâmâten*. Les trois premiers segments versaient une partie de l'impôt annuel (*tiwsé*) en commun ; les indications concernant les *Iselâmâten* font défaut ; on sait qu'ils représentaient au début du siècle une petite fraction assez pauvre, pratiquement agrégée aux *Kel-Immîdir* avec lesquels ils nomadisaient (Benhazera 1908, p. 157). Par ailleurs, il existe de la *tamañheq* entre ces groupes.
- 10 La confirmation de ces données se trouve dans le *Dictionnaire des noms propres* du Père de Foucauld (p. 30), qui signale l'existence d'appellations génériques pour désigner ces groupes : *Kel-γaris* était encore il y a cinquante ans le surnom des *Kel-Ameġid*, *Kel-Téfedest* et *Kel-Inyer*, tandis que *Kel-Adenek* servait à dénommer les *Kel-Taẓulet*, *Kel-Immîdir* et *Iheyawen-Hâda*.
- 11 On voit que la *tawsit*, qui délimite la frontière de l'unité parentale la plus large, est segmentée à différents niveaux. Chaque fois, un cercle plus concis de parents utérins se définit par rapport à un ancêtre féminin (*ma* : « mère ») se rapprochant de la génération d'Ego. Le vocabulaire cependant n'enregistre pas de façon précise ces nuances ; l'emploi même de *tawsit* et *taqabilt* reste indécis, ce qui laisse supposer la constante évolution de ces découpages et les fractionnements perpétuels des sections.
- 12 Bien que se reconnaissant comme *tawsit*, les *Iseqqemâren* n'ont plus de chef (*amyar-n-tawsit*) pour représenter l'ensemble.
- 13 Un indice de leur ancienne cohésion réside dans la coutume de payer à tour de rôle, comme partie du tribut annuel (*tiwsé*), un *éseber*, paravent de paille, tressé et décoré collectivement par les femmes de chaque sous-groupe, et pour la fabrication duquel tout homme marié est tenu de fournir une part de paille et de cuir.
- 14 Toutes les *taqabilt* par contre ont chacune à leur tête un *amyar* dont les successeurs se choisissent, en règle générale, dans la ligne utérine, *eddûnet wi n tésa* : « gens (ou parents) du ventre, côté maternel ».
- 15 Les concepts de *tésa* (« le ventre », matrilignée) et *tadâbit* (descendance matrilineaire d'un homme) sont systématiquement associés aux notions de *tiwsé* et de *temazlayt*, qui déterminent des rapports de dépendance entre deux unités d'utérins, l'une suzeraine, l'autre tributaire. Que ce soit entre l'*amenûkal* et une *tawsit* d'*imyad* (contrat de protection : *tiwsé*), ou bien entre deux familles d'*Ihaggâren* et d'*imyad* (*temazlayt*), les liens de suzeraineté, indivisibles et inaliénables, se transmettent chez les deux parties en jeu, en ligne maternelle.
- 16 D'autre part, dans un sens plus général, les *Iseqqemâren* entendent par *tabâdit* les ayant droit à l'héritage du commandement et des biens collectifs du matrilineage, dont on a l'usufruit mais qui sont, de même, inaliénables. Chez les *Ihaggâren* (suzerains), les biens collectifs qui accompagnent la succession à la chefferie consistent essentiellement en droits sur les *imyad* (tributaires). D'autre part, les biens des personnes mortes sans

héritiers constituent une sorte de « trésor public », *éhére-n-eṭṭebel* (*Dict. touareg-français*, p. 1924), dont l'usufruit revient normalement à l'*amenûkal*, mais que ce dernier laisse en général aux chefs (*amyar*) de *tawsit*; ce fond sert à aider le cas échéant les familles nécessiteuses.

- 17 Enfin, dans le groupe des *Kel-Inyer*, l'oncle maternel cède au neveu ses armes (épée : *takûba*, fusil), sa selle de chameau et un sac de cuir (*abawn*) avec des vêtements neufs, objets de prestige qui marquent la qualité sociale d'un individu.
- 18 Chaque *taqabilt* est elle-même découpée en groupes agnatiques formant des unités résidentielles patrilocales : *amezzay*. Ce mot signifie « campement » au sens propre, mais implique la parenté patrilinéaire de ses membres qui sont *eddûnet wi n arûri*, « parents du dos ».
- 19 Chaque famille nucléaire forme une « tente », *éhen** au sens restreint, terme se référant à la fois à l'abri (tente de peau) et à son contenu matériel et humain.
- 20 Sur le plan matrimonial, les Iseqqemâren acceptent de prendre épouse à l'extérieur de leur *tawsit* à condition que les enfants soient rattachés au groupe du père. Si ce contrat est accepté, ils s'allient avec des clans arabes tels que les Chaamba, considérés comme des alter Ego, plus volontiers qu'avec les *imyad* (tributaires) qu'ils considèrent de statut inférieur.
- 21 Par contre ils refuseraient l'alliance avec les *Ihaggâren* (suzerains) car ces derniers sont « supérieurs » et « garderaient les enfants dans leur *tawsit* ». D'une manière générale, selon *Agunana* des *Iheyawen-Hâda* (*Iseqqemâren*), on ne fait que peu de mariages en dehors du groupe, car les enfants d'une femme étrangère sont toujours considérés comme des étrangers, et ils retournent dans l'*ayref* auquel ils appartiennent si, par exemple, on répudie la mère.
- 22 Ainsi, on constate qu'en 1976, au moment du recueil de ces données, la logique matrilineaire structurait fortement les représentations de l'ordre social chez les Iseqqemâren, ce qui n'est peut-être plus le cas aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

BENHAZERA M., *Six mois chez les Touaregs de l'Ahaggar*, A. Jourdan, 1908.

BERNUS E., *Touaregs nigériens. Unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur*, Mémoire ORSTOM n° 94, Paris 1981.

BERNUS E., BONTÉ P., BROCK L., CLAUDOT H. (sous la dir. de), *Le fils et le neveu, jeux et enjeux de la parenté touarègue*, Cambridge Univ. Press, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1986.

CLAUDOT H., *La sémantique au service de l'anthropologie*, éditions du CNRS, Paris, 1982.

CLAUDOT H., « Étude formelle de la parenté chez les Touaregs de l'Ahaggar, Sahara algérien. L'exemple des Isseqqemâren », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* n° 24, 1977, p. 125-139.

- DELAFOSSÉ H., *Au Sénégal, Niger*, 3 vol. , éditions Larose, Paris, 1912.
- EL BEKRI, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. Mac Guckin, de Slane, A. Jourdan, Alger, 1913.
- FLORIMOND (C^{ne}), *Rapport annuel 1940*, Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.
- FOUCAULD P. de, *Dictionnaire touareg-français*, 4 vol. , Paris, Imprimerie nationale, 1951-1952.
- GARDEL G., *Les Touaregs Ajjer*, Institut de recherches sahariennes, éditions Baconnier, 1951.
- GAST M., « Les Kel Rela : historique et essai d'analyse du groupe de commandement des Kel Ahaggar », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* n° 21, 1975, p. 45-65.
- GAST M., « Pastoralisme nomade et pouvoir ; la société traditionnelle des Kel Ahaggar », *Pastoral Production and Society*, Maison des Sciences de l'Homme et Cambridge University Press, 1979, p. 201-220.
- GAST M., CHAKER S., « Sagmara, Saghmara et Isseqqamarènes à travers l'histoire du Sahara central », *Recherches sahariennes*, Cahier n° 1, 1979, p. 73-79.
- IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, 4 vol. , Geuthner, Paris, 1925-1956.
- LHOTE H., *Les Touaregs du Hoggar*, Payot, Paris, 1955.
- LHOTE H., « Contribution à l'étude des Touaregs soudanais », *Bull. de l'IFAN XVII B*, n° 3-4, 1955.
- NICOLAISEN J., *Ecology and culture of the pastoral tuareg with particular référence to the tuareg of Ahaggar and Ayr*. The National Mueum of Copenhagen, 1963.

INDEX

Mots-clés : Ahaggar, Algérie, Touareg